Déclaration liminaire – CDEN

UNSA Éducation

L'UNSA Éducation remercie les personnels des services de la direction académique pour leur engagement constant et la qualité des informations transmises. Nous savons qu'ils accomplissent leurs missions avec sérieux malgré des moyens contraints, et nous apprécions particulièrement les échanges réguliers qui permettent de maintenir la dimension humaine dans les décisions prises dans notre département.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler plusieurs **enjeux majeurs qui touchent directement l'École publique** : les conditions de travail des personnels, l'inclusion scolaire, la santé mentale des élèves, la situation des AESH, ainsi que le fonctionnement et l'adaptation de nos établissements. Ces questions devraient être centrales dans les discussions sur le budget 2026. Pourtant, elles demeurent largement absentes, tandis que des **fermetures de postes** sont envisagées uniquement sur la base de la baisse démographique. Nous demandons au contraire que **les besoins réels du terrain**, tels qu'ils apparaissent dans toutes les données institutionnelles, soient pleinement pris en compte.

Par ailleurs, les personnels eux-mêmes font face à une **dégradation continue de leurs conditions de travail**. Les fiches Santé et Sécurité au Travail témoignent d'une montée des violences, de la souffrance professionnelle et d'un sentiment d'abandon. De longue date, nous alertons également sur la situation des enfants en attente de places en structures spécialisées : **1200 élèves restent aujourd'hui sans solution adaptée dans notre département**.

Nous demandons donc au Département de préciser :

- Quelles actions ont été menées ces trois dernières années pour faire évoluer cette situation ?
- Quelles démarches ont été entreprises auprès de l'ARS, responsable de la création et du financement des places (courriers, saisines, réunions, demandes de moyens…) ?
- Le Département a-t-il interpellé la Région ou les ministères concernés ? Avec quels résultats ?

Nous souhaitons comprendre pourquoi, **chaque année, le constat se répète et s'aggrave sans qu'un plan d'action structuré soit présenté**. Notre objectif n'est pas de désigner des responsables mais de faire avancer un dossier qui met en difficulté des centaines d'enfants. Nous attendons donc des réponses précises, datées et documentées.

Pour illustrer la réalité quotidienne des AESH dans notre département, nous proposons ce **quiz à choix multiples** :

1. Combien gagne une AESH travaillant 24 heures hebdomadaires ?

- A. 1 200 € net par mois
- B. Environ 950 € net par mois ✅

2. Combien touche une AESH en arrêt depuis un an ?
    - A. 150 €
    - B. Environ 15 € par mois ✅
3. Pour bénéficier d'aides financières au prix du repas municipal, que doivent faire les AESH hors Rennes ?
    - A. Faire une demande individuelle directement à la Ville de Rennes
    - B. Demander à leur mairie d'établir une convention avec Rennes ✅
    - C. Aucune procédure n'existe
4. Pour la prime REP / REP+ et sa rétroactivité, comment cela se passe-t-il ?
    - A. Prime automatiquement versée et rétroactive
    - B. Prime versée seulement sur l'année en cours
    - C. Aucune réponse institutionnelle n'a encore été apportée ✅
5. Combien d'heures doit travailler une AESH en mi-temps thérapeutique ?
    - A. 12
    - B. 17h30
    - C. 19h30 (moitié de 39h soit 4h30 de moins) ✅
6. Quel délai doit attendre une AESH pour rencontrer un médecin du personnel du SMA et recevoir au minimum un mail accusant réception de la demande ?
    - A. 1 mois
    - B. 6 mois
    - C. les calanques Grecques ✅

Avec ce quiz, on comprend mieux le constat d'un rappeur rennais :

- Une **précarité financière grave**,
- Des **démarches administratives inefficaces et opaques**,
- Des **alertes sécurité ignorées**,
- Une **banalisation des violences**,
- Une **absence de reconnaissance durable**.

Pour l'UNSA Éducation, l'inclusion nécessite des **moyens, un vrai statut, une rémunération digne, une formation renforcée et une protection réelle**. On ne peut exiger l'inclusion sans soutenir celles et ceux qui la rendent possible.

Dans ce cadre, nous souhaitons interroger le Département sur l'exercice de ses responsabilités en matière éducative. Étant donné qu'il finance les collèges publics, contribue aux établissements sous contrat et emploie des personnels soumis au devoir de neutralité, nous demandons :

1. **Quelles garanties le Département apporte-t-il pour assurer le respect strict de la laïcité**, notamment lorsque des dérives sont signalées dans des établissements sous contrat, comme la **prière en classe**, pratique qui contrevient au principe de laïcité et à la liberté de conscience ?

2. **Quels contrôles sont réalisés sur l'usage des fonds publics**, afin de s'assurer qu'aucune action, dérive ou pratique contraire aux principes républicains n'est financée ou tolérée ?

3. **Comment le Département affirme-t-il son engagement en faveur de l'École publique**, seule garante de l'égalité, de la neutralité et de l'émancipation de tous les élèves ?

Nous demandons des réponses précises et transparentes, dans le cadre de ce CDEN ou du prochain, **pour garantir le respect plein et entier des principes républicains**.

Merci de votre écoute,
Valéry Lamoure et Isabelle Carré